

Réunion du Conseil municipal
du 27 mars 2017 à 15 heures
en la salle des Conseils du Centre Administratif

Convoqué par courrier en date du 21 mars 2017

Compte-rendu sommaire

Secrétariat des Assemblées
Jeanine BUCHI

Direction des affaires juridiques et des assemblées

AFFAIRES GÉNÉRALES

1 Communication concernant la conclusion de marchés de travaux, fournitures et services.

La présente communication vise à informer le Conseil municipal des marchés de travaux, fournitures et services attribués et notifiés par la Ville de Strasbourg entre le 1er janvier 2017 et le 31 janvier 2017. Elle porte non seulement sur les marchés entrant dans le champ d'application de la délégation donnée à l'exécutif par délibération du 28 avril 2014 modifiée, mais également sur tous les autres marchés dont le montant est supérieur ou égal à 4 000 € HT, qu'ils résultent d'une procédure adaptée ou formalisée.

Communiqué

2 Réseau GDS : vision, stratégie et perspectives.

Il est demandé au Conseil de prendre acte de la stratégie de la SEML Réseau GDS.

Il lui est également demandé d'autoriser la SEML Réseau GDS à prendre une participation de 49 % dans la société EBM Thermique, par apport de 49 % des actions de la SAS RCUE à hauteur de 980 000 €, par augmentation de capital d'EBM Thermique réservée à Réseau GDS à hauteur de 7 000 000 €, et par acquisition d'actions EBM Thermique à hauteur de 10 140 000 €,

Il est en outre demandé au Conseil d'autoriser la SEML Réseau GDS à créer la SAS à associé unique « RGDS ENR » par apport en numéraire à hauteur de 100 % du capital qui s'élève à 15 000 000 €,

Il est de surcroît demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer tous les actes concourant à l'exécution des présentes et les représentants permanents de la ville de Strasbourg au conseil d'administration de la SEML Réseau GDS à prendre toutes décisions et à signer tous actes concourant à l'exécution des présentes.

Adopté

3 Approbation de la méthode et des modalités d'élaboration des remboursements calculés par la Commission mixte paritaire régissant les remboursements de la Ville à l'Eurométropole de Strasbourg pour l'exercice 2016.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- la répartition des charges de personnel à 59,41 % pour le groupe Ville (Ville de Strasbourg, Œuvre Notre-Dame, Haute Ecole des Arts du Rhin, Caisse des Ecoles) et à 40,59% pour le groupe Eurométropole (budget principal de l'Eurométropole de Strasbourg, les budgets annexes de l'eau, de l'assainissement, des transports collectifs et du CCAS) pour l'exercice 2016 ;
- les nouveaux critères de répartition énoncés dans l'exposé des motifs ;

Il est également demandé au Conseil de donner mandat :

- à la Commission Mixte Paritaire pour valider les répartitions Ville/Eurométropole pour l'exercice 2017 ;
- à la Commission Mixte Paritaire pour travailler sur de nouvelles répartitions pouvant notamment être issues d'évolutions d'organigramme.

Adopté

4 Avis sur les emplois Ville.

Il est demandé au Conseil d'approuver, après avis du CT, des suppressions, créations et transformations d'emplois.

Adopté

5 Affaires culturelles : avis de la Ville quant au classement au titre des monuments historiques de l'orgue Walcker de l'église protestante Saint-Paul de Koenigshoffen.

Il est demandé au Conseil d'émettre un avis favorable au classement avec servitude de maintien dans les lieux de l'orgue Walcker de l'église protestante Saint-Paul à Koenigshoffen.

Adopté

URBANISME, AMÉNAGEMENT, LOGEMENT, TRANSPORTS

6 Quartier d'affaires International Wacken-Europe. Cession de droits à construire au Groupe Nexity (lot 3) et au Groupement Lazard Group - Bouygues Immobilier (lot 4).

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- Le choix par la Commission ad hoc QAI des projets architecturaux présentés :
 - Sur le lot 3, par l'équipe d'architectes Hubert Godet Architectes / DeA Architectes
 - Sur le lot 4, par l'équipe d'architectes Erik Giudice Architect / 120 GR
- La conclusion de deux promesses synallagmatiques de vente, consenties jusqu'au 15 décembre 2017 pour respectivement :
 1. Sur le lot 3, une promesse au profit de la société Nexity (ou toute autre société du groupe qu'il lui plaira de se substituer) portant sur la parcelle désignée ci-dessous correspondant au programme de bureaux, logement, commerces et services, infrastructures que la Société doit réaliser, d'une surface de plancher prévisionnelle de 10.800 m² environ, celle-ci pouvant être augmentée dans le cadre du permis de construire dans la limite des 11.300 m² affectés au lot 3.

Cette parcelle a fait l'objet du PVA n°10792 :

Commune de Strasbourg
Lieu-dit : boulevard de Dresde

Section BX n°577/10 d'une contenance de 26,12 ares pour le lot 3

Le prix global de la cession, correspondant à la surface de plancher ci-dessus, est fixé à 5.292.000 € HT, soit 6.350.400 € TTC, prix plancher.

Ce prix a été déterminé sur la base des valeurs unitaires suivantes :

- 330 € HT/m² SDP à destination de bureau, commerce et service sur la base d'un programme de 5.400 m²
 - 650 € HT/m² SDP à destination de logement sur la base d'un programme de 5.400 m²
2. Sur le lot 4, une promesse de vente au profit des sociétés Lazard Group et Bouygues Immobilier (ou toute autre société du groupe qu'il leur plairait de se substituer), portant sur les volumes correspondant à un programme de bureaux, commerces et services (6.300 m² SDP), de logement, commerces et services (3.870 m² SDP) et Infrastructures, que ces sociétés doivent réaliser, pour une surface de plancher prévisionnelle globale de 10.170 m², celle-ci pouvant être augmentée dans le cadre du ou des permis de construire dans la limite globale des 12.000 m² affectés au lot 4.

Ces volumes sont issus de la parcelle suivante qui a fait l'objet du PVA n°10792 :

Commune de Strasbourg
Lieu-dit : boulevard de Dresde

Section BX n° 576/10 d'une contenance de 23,19 ares pour le lot 4

Le prix global de la cession, correspondant à la surface de plancher ci-dessus, est fixé à 3.858.300,00 € HT, soit 4.629.960,00 € TTC, prix plancher.

Ce prix a été déterminé sur la base des valeurs unitaires suivantes :

- 250 € HT par m² supplémentaire pour le bâtiment de bureaux, sur la base d'un programme de 6.300 m²
- 590 € HT par m² supplémentaire pour le bâtiment de logements, sur la base d'un programme de 3.870 m²

Les conditions liées aux cessions sont détaillées dans le cadre de promesses synallagmatiques auxquelles il est fait référence.

Il est également demandé au Conseil de s'engager à exécuter et achever les travaux d'aménagement et de viabilisation prévus notamment au programme des travaux du lotissement, et permettant la réalisation des projets immobiliers proposés sur les lots 3 et 4, avant signature des actes de vente.

Il est en outre demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les promesses de vente à intervenir, et ultérieurement les actes authentiques venant réitérer lesdites promesses, ainsi que tout état descriptif de division en volumes, cahiers des charges et servitudes, statuts d'association syndicale ou tout autre document contribuant aux actes authentiques.

Adopté

7 Transactions amiables sur le territoire de la Ville de Strasbourg. Avis Chevènement.

Il est demandé au Conseil de donner un avis favorable à la transaction suivante :

Acquisition par l'Eurométropole de Strasbourg la parcelle située à Strasbourg/Neuhof et cadastrée :

Ban communal de Strasbourg
Section KH n° 47 de 9,92 ares
Propriété de M. et Mme SCHWENTZEL Raymond
La cession a lieu au prix de 1091 € HT (taxes et droits éventuels en sus).

Adopté

8 Régularisations foncières - Cession à l'Eurométropole de parcelles de voirie restées inscrites au Livre Foncier comme étant propriété de la ville de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver le transfert de propriété de la ville de Strasbourg à l'Eurométropole de Strasbourg, sans paiement de prix et en application des dispositions de l'article L.3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, en vue de leur classement dans le domaine public de voirie de l'Eurométropole des parcelles aménagées en voirie cadastrées comme suit :

A STRASBOURG

Rue de Rungis

Section LD n° 628/91 de 0,04 are, lieu dit : Endenloch, sol

Section LD n° 667/97 de 2,18 ares, lieu dit : Endenloch, sol

Section LD n° 665/97 de 21,17 ares, lieu dit : Endenloch, sol

Section LD n° 421/97 de 32,96 ares, lieu dit : Chemin rural, sol

Propriété de la ville de Strasbourg

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les actes relatifs à ces transferts de propriété ainsi que tout acte ou document concourant la bonne exécution de la délibération.

Adopté

9 Extension des vestiaires du stade EXES.

Il est demandé au Conseil d'approuver le projet de construction d'un nouveau bâtiment vestiaires- bagagerie sur le site du stade Exès pour un montant de 1 200 000 € TTC conformément au programme ci-avant exposé ;

Il est également demandé au Conseil d'autoriser :

- à mettre en concurrence les marchés d'études, de travaux et de fournitures conformément au code des marchés publics et à signer et exécuter tous les actes en résultant,
- à signer les dossiers de permis de démolir et de construire,
- à solliciter auprès du Département du Bas-Rhin, de la Région Alsace et des autres financeurs les subventions y afférentes et à signer tous les actes en résultant.

Adopté

10 Attribution de subventions au Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et à l'Université de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'affectation des subventions suivantes :

- 28 000,00 €. au Parc Naturel Régional des Vosges du Nord,
- 67 132,94 €. à l'Université de Strasbourg.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire à signer les conventions correspondantes.

Adopté

11 Attribution d'une subvention à l'Association des amis du Zoo de l'Orangerie.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'affectation de la subvention de 270 000 € à l'association des Amis du Zoo de l'Orangerie et d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante.

Adopté

ECONOMIE ATTRACTIVITÉ ET RAYONNEMENT

12 Soutien au tourisme d'affaires : subvention annuelle au Strasbourg Convention Bureau (SCB).

Il est demandé au Conseil d'approuver les orientations du contrat d'objectifs du Strasbourg convention bureau (SCB) et la participation de 100 000 € pour son financement au titre de l'exercice 2017 et d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer toute pièce relative à l'exécution de la délibération.

Adopté

13 Attribution de subventions au titre des relations européennes et internationales.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

Pour le Pôle Europe

- Le versement d'une subvention de 12 250 € à l'association Les Jeunes Européens-France ;
- Le versement d'une subvention de 2 500 € à l'association migration solidarité et échanges pour le développement (AMSED) ;
- Le versement d'une subvention de 2 000 € à l'association Eau Solidarité Europe ;
- Le versement d'une subvention de 1 100 € à l'association Rodéo d'âme ;
- le versement d'une subvention de 3 000 € à l'association Oeuvre Kolping Werk International ;

Pour le Pôle coopération décentralisé, jumelages et partenariats internationaux

- le versement d'une subvention de 20 000 € à l'association Life Odyssey/ Polar Kid ;
- le versement d'une subvention de 5 000 € à ALDA ;
- le versement d'une subvention de 2 000 € à Passages ;
- le versement d'une subvention de 1 000 € pour le Variétés Club des sourds de l'Est ;

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les arrêtés d'attribution ou les conventions y afférents.

Adopté

14 Attribution de bourses municipales d'étude supérieure dans le cadre des jumelages.

Il est demandé au Conseil d'approuver la reconduction, au titre de l'année 2017 aux conditions énoncées ci-dessus, du dispositif de bourses destinées à favoriser les échanges universitaires avec nos villes jumelles et d'autoriser le Maire à désigner les personnes bénéficiaires de ces bourses au vu des décisions qui seront arrêtées par le jury mentionné ci-dessus.

Adopté

15 Attribution de subventions à divers organisateurs de manifestations à Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement des subventions suivantes par le service Evénements en faveur de :

Comité des Peuples de la Meinau	2 500 €
Association Ludus Events	25 000 €
Association des Résidents des Poteries	600 €
Association Salsa Loca	2 000 €
Association C'est tout un Art	4 500 €
Maison des Jeux de Strasbourg	2 000 €
Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme – Bas-Rhin	15 000 €
Association Le Refuge	4 000 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les arrêtés et conventions relatives à ces subventions.

Adopté

SOLIDARITÉ EDUCATION ENFANCE SANTÉ

16 Attribution de subventions aux associations socioculturelles.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

1. l'allocation de subventions de fonctionnement :

Troc Savoirs, réseau d'échanges réciproques de savoirs de Strasbourg	2 500 €
Espaces Dialogues	5 000 €

2. l'allocation d'une subvention dans le cadre du Contrat enfance jeunesse :

Club sportif de HautePierre	14 000 €
-----------------------------	----------

3. l'allocation de subventions pour projet :

Réseau d'initiatives citoyennes utiles et locales – InCitu	1 500 €
Ligue de l'Enseignement, Fédération départementale du Bas-Rhin – Fédération des Œuvres Laïques du Bas-Rhin	7 500 €

4. l'allocation de subventions d'équipement :

a) Subventions d'équipement pour l'acquisition de mobiliers et matériels

Association du centre social et culturel Victor Schœlcher	3 880 €
Association du centre social et culturel de l'Elsau	1 490 €
Association du centre social et culturel de HautePierre – Le Galet	280 €
Association du centre social et culturel de la Montagne-Verte	10 210 €
Association populaire Joie et santé Koenigshoffen	1 495 €
Association CARDEK centre socioculturel de la Krutenau	3 028 €
Association du centre socio culturel du Fossé des Treize	2 631 €
Association du centre social et culturel de la Robertsau – L'Escale	2 251 €
La Croisée des Chemins, association protestante de Strasbourg Espace accueil enfants-parents-jeunes	681 €
Association Porte Ouverte	348 €
Association Lupovino	3 222 €

b) Subvention d'équipement pour travaux

Association d'éducation culturelle et sportive Saint Joseph	20 000 €
---	----------

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les conventions et les décisions attributives relatives aux subventions et à solliciter la participation de la Caisse d'allocations familiales dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

Adopté

17 Financement des postes d'animateurs jeunes au bénéfice des centres socioculturels.

Il est demandé au Conseil d'approuver la participation aux frais relatifs aux postes animateurs jeunes des associations suivantes :

Association du centre social et culturel de la Montagne-Verte – 1 ETP	20 000 €
ARES - Association des résidents de l'Esplanade de Strasbourg – 1 ETP	26 000 €
Association du centre socio-culturel du Neuhof – 2,5 ETP, répartis comme suit :	
Espace Klebsau – 1,5 ETP	36 000 €
Espace Ziegelwasser – 1 ETP	24 000 €
Association CARDEK centre socio-culturel de la Krutenau – 1 ETP	32 000 €

Association Populaire Joie et santé Koenigshoffen – 1,5 ETP	36 000 €
Association du centre socio-culturel du Fossé des Treize – 2 ETP, répartis comme suit :	
Secteur Tribunal – 1 ETP	24 000 €
Secteur Gare – 1 ETP	24 000 €
Association du centre socio-culturel de Neudorf – 2 ETP, répartis comme suit :	
Secteur Neufeld – 1 ETP	24 000 €
Secteur Musau – 1 ETP	24 000 €
Association du centre social et culturel de la Robertsau – Escale – 1 ETP	32 000 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les conventions relatives au fonctionnement et au financement des postes animateurs jeunes.

Adopté

18 Programmation 2017 des actions soutenues au titre du Contrat de Ville - Première étape.

Il est demandé au Conseil de décider :

- d'attribuer au titre de la **Direction de projet Politique de la ville**, les subventions suivantes :

Association Unis vers le Sport		7 000 €
« Journée UNIS VERS le SPORT »	1 000 €	
« Programme Viva Cité »	3 000 €	
« Programme Unis vers le Sport »	3 000 €	

Association Les Petits Débrouillards du Grand Est⁵⁴		9 000 €
« Clubs Scientifiques »	6 000 €	
« Etre humain, vivre ensemble »	3 000 €	

Association Humeur Aqueuse		12 500 €
« Atelier de création textile et vestimentaire du quartier de HautePierre »	5 000 €	
« Atelier de création textile et vestimentaire des quartiers du Neuhof et de Schiltigheim/Bischheim »	7 500 €	

Association Joie et Santé Koenigshoffen (Association Populaire) « Jardin et Eco citoyens »		2 500 €
--	--	----------------

Association ParEnchantement « Prenons place »		5 000 €
---	--	----------------

La Maison des potes « Programme d'éducation au respect »		3 000 €
--	--	----------------

Association Le «Comprendre et agir avec l'école pour les parents»		2 000€
---	--	---------------

Association Eveil Meinau		6 500 €
« Intégration et insertion sociale »	5 000 €	
« Français Langue Etrangère »	1 500 €	

Association Calima		8 500 €
« Atelier mémoire et transmission »	4 500 €	
« Actions pour les personnes âgées immigrées »	4 000 €	

Ligue de l'Enseignement « Formation « faire société »		4 000 €
---	--	----------------

AMSED « Rencontre de la jeunesse et de la diversité»		2 000 €
--	--	----------------

- d'attribuer au titre de la **Direction des Sports**, les subventions suivantes :

Cercle de l'Aviron de Strasbourg « Découverte de l'Aviron et sensibilisation à l'environnement »		1 000 €
--	--	----------------

CSH – Club Sportif HautePierre		4 500 €
« Allez les filles »	1 500 €	
« Animation des quartiers basées sur le BMX »	3 000 €	

Club Alpin Français de Strasbourg « Développement de l’escalade et des activités de pleine nature au Neuhof »		1 000 €
---	--	----------------

ASPTT Strasbourg « Football pour les quartiers »		500 €
--	--	--------------

Sporting Strasbourg Futsal Association (SSF) « Mercredi du Futsal »		2 000 €
---	--	----------------

Association Eurométropole Strasbourg Taekwondo « Découverte du Taekwondo et aide à l’accès au club pour les jeunes en difficulté »		2 000 €
--	--	----------------

- d’attribuer au titre de la **Direction de la Culture**, les subventions suivantes :

Association AMSED – Association Migration Solidarité et Echange pour le Développement « Animations interculturelles et de proximité »		2 500 €
FRANCAS « Les portes du temps »		3 000 €
Association La Maison Théâtre « Résidence C. Tostain Spach land » »		4 000 €
Association Audiorama « Musiques à la Meinau » « E-Orchestra au Neuhof »		10 000 €
Association Stimultania « Les mots du clic »		2 500 €
Association Afrique Etoiles « Ateliers d’animation artistique à Cronembourg »		2 000 €
Association Latitude/Atrium « Actions musicales à l’école Ampère et dans le quartier »		1 500 €
Le Maillon «Projets au Port du Rhin et Koenigshoffen »		4 200 €

Migrateurs «Quel cirque »	3 000 €
OZMA/Compagnie Tangram «Projet photo concert avec l'association Plurielles »	1 500 €
Plurielles «Ateliers d'écriture »	2 000 €

- d'attribuer au titre de la **Direction des Solidarités et de la Santé**, les subventions suivantes :

Association Les Disciples « Un foyer dans la cité _ Action sociale : Accompagnement des familles en difficulté	7 000 €
Association Les Restaurants et Relais du Cœur Bas-Rhin « Les rendez-vous Cinéma »	1 000 €
Association Mouvement ATD Quart Monde « Bibliothèque de rue »	2 000 €

AMSED - Association Migration Solidarité et Echange pour le Développement « Ecrivain public à vocation d'insertion sociale »	2 300 €
Association RETRAVAILLER ALSACE « Mobilisation des femmes vers l'emploi résidant en quartiers prioritaires »	6 000 €
JEEP - Jeunes Equipes d'Education Populaire « Insertion sociale des bénéficiaires du RSA et autres adultes en difficulté » 5 000 €	8 000 €
Association Plurielles « Action d'Insertion Formation linguistiques à destination des femmes migrantes du quartier prioritaire de la ville et environs »	7 500 €

Association Cité Santé Neuhof	7 500 €
« Autour d'une histoire ateliers lectures sommeil »	2 000 €
« Equilibre et plaisir»	3 000 €
«Prévalence et prise en charge des affections podologiques »	2 500 €

Association Migrations Santé Alsace « Favoriser l'accès à la santé : informations sur les droits et éducation pour la santé en direction des populations migrantes »	4 000 €
--	----------------

Association Bien Vivre Ensemble « Accueil pour lutter contre l'isolement et pour les liens intergénérationnels »	1 500 €
--	----------------

Jeunes équipes d'éducation populaire « Atelier sociolinguistique de proximité »	2 500 €
JSK «Ateliers sociolinguistiques »	10 600 €

- d'attribuer au titre de la Direction de l'enfance et de l'éducation (périscolaire), les subventions suivantes :

Association les Francas « Graine de philo »	4 000 €
---	----------------

- d'attribuer au titre de la **Direction de l'Animation Urbaine, service Evénements**, les subventions suivantes :

Association BRETZ SELLE « Ateliers pédagogique de mécanique cycle sur la tournée Arachnima »	4 500 €
ARACHNIMA (Art et Echange) « Arachnima en tournée »	106 000 €
Association THEMIS « Participation à la tournée Arachnima »	6 000 €
Association Les petits Débrouillards du Grand Est « Participation à la tournée Arachnima »	10 000 €
Centre de loisirs et de la jeunesse CLJ « Participation à la tournée Arachnima volet sportif»	13 000 €
Maison des jeux « Participation à la tournée Arachnima»	9 000 €

- d'attribuer au titre de la **Direction du développement économique et de l'attractivité**, service Emploi Economie Solidaire, la subvention suivante :

Relais Emploi Chantiers « Gestion et suivi du dispositif clauses sociales au profit des publics en difficulté »	10 000 €
---	-----------------

Adopté

19 Attribution de subventions au titre de la prévention.

Il est demandé au Conseil de décider l'allocation des subventions suivantes :

- à titre d'acompte pour le fonctionnement 2017

Association VIL.A.JE - Ville Action Jeunesse	38 646 €
--	----------

- au titre du dispositif Ville Vie Vacances – Hiver et Printemps 2017

Association Mistral-Est	2 000 €
Association Unis Vers le Sport	1 600 €
Association Solidarité Culturelle	1 100 €
Association LUPOVINO	2 100 €
Association Wonder Wiz'art	1 100 €
Association du centre social et culturel de HautePierre - le Galet	2 400 €
Association l'Eveil Meinau	800 €
Associations Jeunes Equipes d'Education Populaire JEEP	1 500 €
Association du centre social et culturel Victor Schoelcher	750 €
Association du centre social et culturel de la Montagne Verte	1 800 €
Association populaire Joie et Santé Koenigshoffen	2 000 €
Association Les Disciples	3 200 €
Association AMI - Action Médiation Insertion de HautePierre	1 600 €
Centre culturel et social Rotterdam	1 325 €
Association Sportive Elsau Portugais	800 €
Association Afrique Etoile	800 €
Association Par Enchantement	1 400 €
Association Initiatives de la Montagne Verte	800 €
Association du centre socio-culturel du Fossé des Treize	1 200 €
Association du centre social et culturel du neuhof	6 650 €
Association AUDIORAMA	2 000 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions et arrêtés relatifs à ces subventions.

Adopté

20 Soutien de la ville de Strasbourg au développement des Maisons urbaines de santé au sein des quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'implication de la ville de Strasbourg dans le soutien à la création de Maisons urbaines de santé, sur la base des engagements figurant dans la délibération.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la signature par le Maire de la ville de Strasbourg de la convention cadre entre la Ville, le Pôle de l'Habitat social, la FEMALSACE, l'ARS Grand Est, la CPAM du Bas-Rhin et le Préfet du Bas-Rhin.

Adopté

21 Fusion d'écoles - Désignation.

Il est demandé au Conseil de décider de :

- la fermeture des écoles maternelle et élémentaire AMPERE,
- la création de l'école primaire AMPERE,
- le transfert des classes maternelles à la nouvelle école primaire AMPERE,

Il est également demandé au Conseil de désigner comme représentant-e au sein du Conseil d'école primaire AMPERE un-e titulaire : Mme Camille GANGLOFF.

Adopté

22 Coopération Strasbourg/Kehl pour l'accueil de la petite enfance :

- **avenant n° 2 à la convention de coopération financière pour le fonctionnement de la maison transfrontalière de la petite enfance du 27/01/2014 ;**
- **avenant n° 2 à la convention de délégation de service public de la maison transfrontalière de la petite enfance.**
- **convention de coopération transfrontalière entre l'Eurométropole de Strasbourg, les villes de Strasbourg et Kehl concernant l'échange de professionnels-les entre les établissements d'accueil de la petite enfance.**

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- L'avenant n° 2 à la convention de coopération financière pour le fonctionnement de la maison transfrontalière de la petite enfance du 27/01/2014 ;
- L'avenant n° 2 à la convention de délégation de service public de la maison transfrontalière de la petite enfance ;
- La convention de coopération transfrontalière entre l'Eurométropole de Strasbourg, les villes de Strasbourg et Kehl concernant l'échange de professionnels-les entre les établissements d'accueil de la petite enfance.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser :

le Maire à signer :

- l'avenant n° 2 à la convention de coopération financière pour le fonctionnement de la maison transfrontalière de la petite enfance du 27/01/2014 ;
- l'avenant n° 2 à la convention de délégation de service public de la maison transfrontalière de la petite enfance ;
- la convention de coopération transfrontalière entre l'Eurométropole de Strasbourg, les villes de Strasbourg et Kehl concernant l'échange de professionnels-les entre les établissements d'accueil de la petite enfance.

le Maire ou son représentant à signer tout document concourant à la mise en œuvre de la délibération.

Adopté

23 69ème édition du concours de chant choral.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'attribution de la subvention suivante :

Organisation de la 69^{ème} édition du concours de chant choral à Strasbourg.

Société des Chorales d'Alsace	850 €
Total	850 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à faire procéder au mandatement de la dite subvention et à signer la convention y relative.

Adopté

24 Organisation du premier congrès scientifique des enfants par le Jardin des sciences de l'Université de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'attribution de la subvention suivante :

Organisation du congrès scientifique des enfants

Jardin des sciences de l'Université de Strasbourg	2 000 €
TOTAL	2 000 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à faire procéder au mandatement de la dite subvention et à signer la convention y relative.

Adopté

CULTURE ET SPORT

25 Fondation de l'Œuvre Notre-Dame, projet de classement sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO. Inscription à l'inventaire national.

Il est demandé au Conseil d'approuver une fiche d'inventaire du patrimoine culturel immatériel et d'autoriser le Maire, agissant en tant qu'administrateur de la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame, à transmettre cette fiche au Ministère de la culture et de la communication en vue de son examen puis de son inscription à l'inventaire du patrimoine culturel immatériel en France.

Adopté

26 Dénominations de rues.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Il est demandé au Conseil de décider :

- de dénommer les voies

Allée Cérés	La nouvelle allée qui reliera la route d'Oberhaubergen à la rue Hatt
Allée Sara Banzet	La nouvelle allée qui reliera la rue du Rieth à la rue Langevin
Allée Amélie Zurcher	La nouvelle allée qui reliera la rue Lavoisier à l'allée précédente
Rue Joséphine Baker	La nouvelle rue qui desservira l'ensemble de logements provisoires qui vont être édifiés au nord de la rue de La Vilette
Allée Caroline Favre	L'allée piétonne qui reliera la rue Jacobi-Netter et la rue Jean Giraudoux
Allée Augustine Vogel	La nouvelle allée piétonne qui reliera le rue Sainte-Cécile et la rue Alexandre Ribot
Passage Françoise Giroud	La voie publique située au nord de l'avenue du Rhin entre l'INET et le cinéma UGC

Square Gabrielle et Charles Kayser	Le jardin public qui sera aménagé au sud de la rue du Schurmfeld
Allée Octavie	L'allée actuellement dénommée Suzanne Lacore est située à l'est de la rue de la Charmille

- de prendre en compte la proposition de dénommer **Allée de la Houblonnière** et **Allée de la Brasserie** les voies privées situées dans l'emprise de l'opération immobilière actuellement en cours d'achèvement entre la route d'Oberhausbergen et la rue Ernest Rickert,
- de traduire en alsacien les voies suivantes du quartier de la Montagne Verte :

Rue de l'Abbé-Lemire	An d'Gallematt
Pont de l'Ancre	Ankerbreckel
Rue de l'Auberge-de-Jeunesse	Papiermattwäj
Quai du Brulig	Brühling Wäj
Rue Clothilde	Grossumlauf
Rue Clovis	Griewachtbächel Gass
Rue de Cosswiller	Kosswiller Stross
Rue de la Coudreuse	Bruckhofbleiche Stross
Rue de Crastatt	Kraschtatter Stross
Rue de Dachstein	Dachsteiner Stross
Rue Dagobert	Kleinumlauf
Rue de Dahlenheim	Dahlemer Stross
Rue de Dangolsheim	Dangelser Stross
Rue de Dorlisheim	Dorelsemer Stross
Rue d'Eckbolsheim	Eckelser Stross
Rue de l'Elmersforst	Elmersforst Stross
Rue d'Entzheim	Entzemer Stross
Rue d'Ergersheim	Erjerscher Stross
Rue d'Ernolsheim	Ernelsemer Stross
Parc Eugène-Imbs	Julianesgarten
Quai de la Flassmatt	Flassmatt Stade
Rue de la Flassmatt	Flassmattstross
Rue de Flexbourg	Flexburjer Stross
Piste François-Faber	Briescheckpfädel

Rue de Friedolsheim	Fredelsemer Stross
Rue du Gloeckelsberg	Gleckelsberjer Stross
Rue de Gresswiller	Gresswiller Stross
Rue du Guirbaden	Girbade Stross
Rue de Haslach	Haslemer Stross
Rue de Holtzheim	Holzemer Stross
Chemin de la Holtzmatt	Holtzmatt Wäj
Rue des Imprimeurs	Fährgardewäj
Rue de Kirchheim	Kirichemer Stross
Rue de Kolbsheim	Kolbsemer Stross
Rue Louise-Scheppler	Bruckhof Wäj
Pont de la Montagne-Verte	Grieneberjer Bruck
Rue de la Montagne-Verte	Grieneberjer Stross
Rue du Petit-Marais	Brüchel Stross
Quai du Roethig	Roethig Stade
Rue du Scharrach	Scharrachberjer Stross
Route de Schirmeck	Schirmecker Stross
Rue de Singrist	Singrister Stross
Rue de Still	Stiller Stross
Rue de la Tour-Verte	Grienwacht Stross
Rue de Traenheim	Traenemer Stross
Rue de Wangen	Wangemer Stross
Rue de Westhoffen	Westhoffer Stross
Rue de Wolfisheim	Wolfzemer Stross
rue de Wolxheim	Wolxemer Stross

- de supprimer du répertoire des voies de la ville de Strasbourg les voies suivantes qui n'existent plus à la suite d'opérations de réaménagement : rue Gay-Lussac, boulevard Balzac, place Châteaubriand, place Flaubert, place Stendhal, boulevard Dostoïevski, place Buchner, place André Chénier et place Byron.

Adopté

27 Attribution de subventions à des associations culturelles.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'attribution des subventions ci-après :

Burstscratch	2 000 €
INACT	5 000 €
Kartier Nord	5 000 €
Maison Européenne de l'Architecture	8 000 €
Ecart Production	2500 €
Pétrole Editions	3000 €
RAR Web	5000 €
Fauteuil Vapeur	8 000 €
Alsace Cinémas (Augenblick)	5 000 €
Alsace Cinémas (PREAFCA)	10 000 €
European Women's Audiovisual Network (EWA)	4 000 €
Mémoire des Images Réanimées d'Alsace (MIRA)	15 000 €
Néolivevents	20 000 €
Répliques	5 000 €
Société des auteurs-réalisateurs de films en Région (SAFIRE°)	4 000 €
La Cigogne Enragée	2 000 €
Obella Editions	15 000 €
DACM Gisèle Vienne	20 000 €
Azad Production	9 000 €
Dodekazz	46 000 €
Plus Oui Moins Non	3 000 €
Sur un Air de Terre	6 000 €
Accroche Note	20 000 €
AJAM – Association des Jeunes Artistes Musiciens	13 000 €
AMIA –Amis de la Musique sur Instruments Anciens	13 000 €
Arts et Lumières en Alsace	3 000 €
Association culturelle de la paroisse protestante St Pierre-le-Jeune	2 500 €
Elektramusik	4 000 €
Forum des Voix Etouffées	25 000 €

Hanatsu Miroir	6 000 €
Le Masque	8 000 €
Les Ensembles 2.2.	3 000 €
L'Imaginaire Musique d'Idées	6 000 €
Musica International	2 000 €
Musiques et orgues	1 000 €
UT	3 000 €
Voix et Arts Sacrés	2 200 €
Volutes	2 500 €
Collectif Off	6 000 €
Les Méridiens	6 000 €
Les Oreilles et la Queue	6 000 €
A Livre Ouvert : Wie ein offenes Buch	3 000 €
Institut des Arts et Traditions Populaires	800 €
Book 1	1 500 €
Atelier culturel	3 000 €
Académie Rhénane	1 000 €
Artenréel	10 000 €
Baal Novo	2 500 €
Candela	1 500 €
Maison de l'Amérique Latine (Café Libro)	2 250 €
Maison de l'Amérique Latine (Festival)	2 000 €
Université Populaire de la Krutenau	1 500 €
Culture et Bilinguisme d'Alsace et de Moselle	9 000 €
Un Musée pour le Mime	100 000 €
Bibliothèque Nationale Universitaire de Strasbourg (BNUS)	5 000 €
Harmonie Caecilia	12 000 €
Ensemble musical D'Rhinwagges	2 000 €
CEDIM	16 000 €
Ensemble vocal Variations	2 500 €
Ensemble vocal Allegro	2 000 €
Ensemble vocal de Strasbourg	2 500 €
Hôpitaux Universitaires	10 000 €

Tôt ou T'Art	16 000 €
C'est tout un art	4 200 €
ARTUS	2 000 €
La Maison Théâtre	19 000 €
Théat'Reis	4 300 €
CACTUS	18 000 €
Héritage	1 500 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions relatives à ces subvention.

Adopté

28 Enrichissement des collections des musées.

Il est demandé au Conseil d'approuver

pour le MUSEE HISTORIQUE

le don d'un portrait de Jean-Jacques Fried, d'une valeur de 25 000 €,

Il est également demandé au Conseil d'accepter

pour le MUSEE ARCHEOLOGIQUE

- les dépôts des ensembles archéologiques destinés aux collections du musée
- les transferts de propriété pour affectation aux collections du Musée Archéologique

Commune : STRASBOURG-KOENIGSHOFFEN - 2 à 5, avenue du Cimetière

(N° d'opération : OA 5760 / Eurométropole)

- Type d'opération : diagnostic archéologique Année : 2012
- Responsable d'opération : Florent Jodry/ Inrap
- Périodes concernées : Époque gallo-romaine

Commune : STRASBOURG-KOENIGSHOFFEN - 8, rue Saint-Joseph

(N° d'opération : OA 5429 / Eurométropole)

- Type d'opération : diagnostic archéologique Année : 2011
- Responsable d'opération : Richard Nilles/ Inrap
- Périodes concernées : Période moderne

Commune : STRASBOURG-KOENIGSHOFFEN - 2 à 20, route des Romains (phase 2)
(N° d'opération : OA 6184 / Eurométropole)
- Type d'opération : diagnostic archéologique Année : 2013
- Responsable d'opération : Richard Nilles/ Inrap
- Périodes concernées : Époque gallo-romaine

Commune : STRASBOURG-KOENIGSHOFFEN - 8 à 20, route des Romains
(N° d'opération : OA 5759 / Eurométropole)
- Type d'opération : diagnostic archéologique Année 2012
- Responsable d'opération : Florent Jodry/ Inrap
- Périodes concernées : Époque gallo-romaine

Commune : GEISPOLSHEIM - lieu-dit Forlen – Zone d'activités
(N° d'opération : OA 3835 / Eurométropole)
- Type d'opération : fouille archéologique Année : 2003
- Responsable d'opération : David Billoin/ Inrap
- Périodes concernées : Néolithique, haut Moyen Âge.

Ce mobilier sera porté à l'inventaire « Acquisitions » du Musée Archéologique, devenu « Musée de France » dès la création de ce label (en tant qu'ancien musée classé) et qui remplit à ce titre toutes les garanties pour assurer une parfaite gestion et une bonne conservation de ce mobilier telles que requises par l'arrêté du 25 août 2004 portant définition des conditions de bonne conservation des vestiges archéologiques mobiliers.

Il est en outre demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son sa représentant-e à signer tout document relatif au don, dépôts et transferts de propriété.

Adopté

29 Conventions de trois actions de mécénat en faveur des musées de la ville de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver la conclusion au titre du Service des musées, de conventions entre la ville et :

- la Société des Amis de la Cathédrale dans le cadre de l'acquisition d'une tête d'apôtre sculptée (Saint-Jean), pour un montant de 9 500 €,
- la Société des Amis des Arts et des Musées de Strasbourg dans le cadre de la restauration de trois reliefs polychrome de la Renaissance italienne, pour un montant de 30 000 €,
- avec ÉS Strasbourg dans le cadre de la publication du catalogue de collection « L'art de l'enfance. Tomi Ungerer, 1935-1953 », pour un montant de 5 000 €,

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer tout acte relatif aux actions de mécénat.

Adopté

30 Conventions de partenariat avec la SEM Parcus, Archéologie Alsace, l'Institut National de Recherches Archéologiques (INRAP) et le Musée d'art et d'histoire du judaïsme de Paris.

Il est demandé au Conseil d'approuver la conclusion au titre du service des musées, les conventions de partenariat avec :

- avec la SEM Parcus, dans le cadre de la production d'une œuvre d'art placée dans le parking Petite France dont l'entrée principale est adjacente à celle du MAMCS,
- avec Archéologie Alsace et l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP), dans le cadre de l'exposition « Vivre à Koenigshoffen à l'époque romaine : un quartier civil de Strasbourg-Argentorate du 1^{er} – 4^e siècle après J.-C »,
- avec le Musée d'art et d'histoire du judaïsme de Paris dans le cadre de la location de l'exposition «Héritage Inespéré : objets cachés au cœur des synagogues»

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer tout document relatif à ces conventions.

Adopté

31 Communiqué concernant l'enrichissement des musées au titre de l'année 2016.

Les musées de la ville de Strasbourg souhaitent porter à la connaissance des membres du conseil la politique dynamique d'acquisition ayant été menée pour l'année 2016 par l'ensemble des musées.

Communiqué

32 Attribution de bourses d'études municipales et de prix pour l'année 2016/2017 aux élèves du Conservatoire de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

l'allocation pour l'année 2016/2017 de bourses d'études selon la répartition suivante :

- 21 bourses à 200 €,
- 12 bourses à 150 €,
- 14 bourses à 100 €,
- 36 bourses à 50 €,

L'attribution des récompenses 2016/2017 suivantes :

- Le prix de la ville de Strasbourg de 900 € à l'élève du Conservatoire ayant obtenu un maximum de récompenses en Cycle d'Orientation Professionnelle (COP) au cours de l'année 2016/2017,
- Le prix Pierre Pflimlin de 900 € à l'élève du Conservatoire ayant obtenu la meilleure récompense dans les disciplines d'interprétation instrumentale, chorégraphique ou théâtrale au cours de l'année 2016/2017,

Adopté

33 Versement de subventions à diverses associations et manifestations sportives strasbourgeoises.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'allocation de subventions pour un montant total de **92 500 €** réparti comme suit :

- **68 000 €** aux associations sportives suivantes :

AS Pierrots Vauban Soutien complémentaire aux activités de l'équipe 1 pour la saison sportive 2016/2017.	30 000 €
Association Sportive et Educative de la Cité de l'III Soutien aux activités de l'association.	1 500 €
FC Kronembourg Football Soutien aux activités de l'équipe 1 pour la saison sportive 2016/2017.	20 000 €
Strasbourg Volley-Ball Soutien complémentaire aux activités de l'équipe 1 pour la saison sportive 2016/2017.	16 500 €

- **24 500** aux associations sportives suivantes :

Association Sportive Strasbourg Soutien à l'organisation au mois d'avril 2017 à Strasbourg, de la 8 ^{ème} édition d'un tournoi de football international destiné aux jeunes joueurs.	1 500 €
Cercle d'Escrime de Strasbourg Soutien à l'organisation au mois de mars 2017 à Strasbourg, pour la 33 ^e année consécutive, des internationaux d'épée.	2 000 €
Cercle de Badminton de Strasbourg Soutien à l'organisation au mois d'avril 2017 à Strasbourg, pour la 41 ^e année consécutive, d'un tournoi international de badminton.	1 000 €
JEHM le Sport Soutien à l'organisation, au mois d'avril 2017 à Strasbourg, d'un challenge européen d'handi karaté.	2 500 €
Nouvelle Ligne Soutien à l'organisation, au mois de mai 2017 à Strasbourg, de la 11 ^e édition du NL Contest.	16 000 €
Team Strasbourg SNS-ASPTT Soutien à l'organisation, au mois de mars 2017 à Strasbourg, d'un meeting national de natation.	1 500 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

Adopté

34 Versement de subventions dans le cadre du dispositif des Bourses d'aide à la pratique sportive.

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement, au titre du dispositif d'aide à la pratique sportive, d'une subvention pour chacune des associations sportives référencée ci- dessous pour un montant total de **10 400 €**,

Associations	Disciplines	Nombre de bénéficiaires	Subvention proposée
AS Electricité de Strasbourg	Football/basket	16	1 600 €
Cercle Sportif Meinau	Gymnastique	5	500 €
Cercle Sportif Neuhof	Football	10	1 000 €
Club Alpin Français	Escalade	4	400 €
Eurométropole Strasbourg Taekwondo	Taekwondo	8	800 €
Football Club Egalité	Football	2	200 €

Racing Club de Strasbourg Omnisport	Judo, Athlétisme, Karaté	29	2 900 €
Société de Gymnastique et de Sports La Fraternelle	Volley-ball	1	100 €
Société de Natation de Strasbourg	Natation	5	500 €
Sporting Club Red Star	Football	14	1 400 €
Strasbourg Sud Handball – La Famille	Handball	2	200 €
Strasbourg Thaï Boxing	Boxe thaïlandaise	8	800 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

Adopté

35 Sports de haut niveau collectifs - Solde de la subvention à Strasbourg Eurométropole Handball SAS.

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement du solde de subventions dans le cadre des actions sociales des clubs professionnels pour un montant total de 90 000 €, au titre de la saison sportive 2016/2017, à l'association :

Strasbourg Eurométropole Handball (SEHB) SAS soutien aux actions d'intérêt général (total subvention 2016/2017 : 180 000 €)	90 000 €
--	----------

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

Adopté

36 Interpellation de Madame Elsa SCHALCK : Des espaces verts pour tous !

Le texte et la réponse figurent en annexe au présent compte-rendu.

37 Interpellation de Monsieur Jean-Philippe MAURER : Un site pour un nouvel établissement pénitentiaire?

Le texte et la réponse figurent en annexe au présent compte-rendu.

38 Interpellation de Monsieur Jean-Philippe VETTER : Quel avenir pour l'Hôtel des Postes ?

Le texte et la réponse figurent en annexe au présent compte-rendu.

**39 Interpellation de Monsieur Eric SENET :
Candidature pour l'accueil de l'agence européenne du médicament.**

Le texte et la réponse figurent en annexe au présent compte-rendu.

40 Interpellation de Monsieur Jean-Emmanuel ROBERT : Conséquences de l'arrivée des bornes biométriques dans la délivrance des cartes nationales d'identité.

Le texte et la réponse figurent en annexe au présent compte-rendu.

41 MOTION de soutien de la Ville de Strasbourg après l'attentat du 22 mars 2017 à Londres

Trois jours avant une commémoration importante pour l'Europe et la paix, celle du 60e anniversaire du traité de Rome, nous avons appris avec horreur et stupéfaction l'attentat de Londres, revendiqué par Daesh. Le Royaume-Uni a été frappé au cœur même de sa démocratie, sur un lieu que visitent chaque jour des centaines de touristes et qu'empruntent des dizaines de parlementaires et fonctionnaires.

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris que des lycéens de Saint-Joseph de Concarneau se trouvaient sur ce même lieu. Parmi eux, trois ont malheureusement été grièvement blessés.

Pour les victimes de cet attentat qui ne retrouveront jamais les leurs, nous souhaitons adresser un message fraternel à la mémoire de Leslie Rhodes, Keith Palmer, Kurt Cochran et Aysha Frade.

Strasbourg, Capitale de l'Europe et des Droits de l'Homme, exprime sa solidarité au peuple britannique ainsi que son soutien inébranlable à l'égard de toutes celles et ceux qui subissent la folie meurtrière du terrorisme. Une folie meurtrière qui vise aveuglément les citoyens de tous les continents, de toutes les convictions et de toutes les religions.

Adopté

ORIGINAL SIGNE

ROLAND RIES

Annexes au compte-rendu sommaire :

- *les interpellations et leurs réponses,*
- *le détail des votes électroniques.*

ANNEXE
au compte-rendu sommaire
du Conseil municipal
du 27 mars 2017 à 15 heures

LES INTERPELLATIONS ET LEURS REPONSES

Secrétariat des Assemblées
Jeanine BUCHI

Direction des affaires juridiques et des assemblées

Interpellations

36 Interpellation de Madame Elsa SCHALCK : Des espaces verts pour tous !

Mme Schalck :

L'Observatoire des villes vertes vient de placer Strasbourg à la troisième place sur le podium des villes les plus vertes de France derrière Angers et Nantes.

Ce classement est une bonne nouvelle pour notre ville qui bénéficie d'un patrimoine naturel riche avec des forêts, même des champs, des jardins familiaux et naturellement des parcs : des atouts indéniables qui font le plaisir des petits et des grands.

Pour autant ce classement ne doit pas masquer la perception de très nombreux Strasbourgeois : l'éloignement progressif de la verdure dans de nombreux quartiers au profit d'une forte bétonisation, d'une densification massive de constructions, ainsi que l'entière minéralisation de certaines places.

Les 116 mètres carrés de verdure par habitant à Strasbourg - tel que l'indique le classement - paraissent malheureusement très éloignés du ressenti des Strasbourgeois au quotidien. Beaucoup se sentent davantage asphyxiés qu'aérés!

Ce sentiment ne cesse de se renforcer après l'émergence de plusieurs projets comme les gigantesques Black Swans ou l'urbanisation le long de la route du Rhin. D'autres programmes inquiètent, que ce soit à la Robertsau ou encore à Koenigshoffen. Si on se réfère aux choix opérés dans le Plan Local d'Urbanisme ces 116 mètres carrés risquent de sensiblement diminuer dans les années à venir.

Pourtant, les Strasbourgeois expriment de plus en plus un besoin d'espaces verts, de verdure, que ce soit dans l'hyper-centre de plus en plus minéral ou autour des nouvelles réalisations.

Avez-vous prévu de prendre en considération cette attente et si oui, dans quelle mesure ?

La re-végétalisation doit prendre le pas sur la bétonisation ! Pour exemple, la place Kléber est à elle seule symptomatique de cette minéralisation ! Quand est ce que les bacs de fleurs et de verdure viendront remplacer les dalles froides et minérales récemment installées ? Ces dernières années, le choix a été fait d'en retirer un maximum. Plus d'une centaine a été enlevée dans l'hyper-centre !

Strasbourg sera une vraie ville verte lorsque chaque quartier possèdera son poumon de verdure et lorsque tous les Strasbourgeois pourront en bénéficier au quotidien.

Il en va de la qualité de l'air, de la qualité de Strasbourg, mais également de la qualité de la vie des Strasbourgeois.

Pour le futur, Monsieur le Maire, moins de béton, plus d'arbres et de verdure !

Je vous remercie.

REPONSE :

Mme l'adjointe Kohler :

Je trouve cela extrêmement étonnant quand même Mme Schalck que justement, au lendemain de notre classement, au titre de la troisième ville la plus verte de France, vous teniez ce type de propos, d'autant qu'on est quand même passé du rang de onzième à celui de troisième ville la plus verte de France et que ce classement résulte de 25 critères extrêmement exigeants, et je vous assure que ces critères sont examinés par le jury de manière très sérieuse et que parmi ces critères figure effectivement le nombre de m² par habitant. Alors les 116 m² d'espaces verts par habitant disponibles à Strasbourg, ils sont à comparer somme toute aux 48 m² en moyenne d'espaces verts par habitant qu'on peut retrouver dans d'autres villes de France.

Alors, j'entends la perception de certains habitants d'une bétonisation comme vous le dites mais il faut quand même s'imaginer que derrière ce projet des Deux-Rives notamment, c'est toute une politique urbaine qui a été déployée et qui vise à réunir des parties de ville autrefois séparées par des infrastructures, mais aussi à promouvoir un urbanisme favorisant une Ville compacte, préférant recycler des friches plutôt que de consommer des terres agricoles à la périphérie de l'agglomération.

Donc, voilà, c'est un parti pris que nous avons défendu et que nous défendons avec beaucoup de fierté.

Alors sur les perspectives : Mme Schalck, je souhaiterais quand même, avant d'évoquer les perspectives, vous dire qu'à Strasbourg, et pour cela j'ai une carte, que je pourrai vous faire parvenir, qui a été réalisée par le service de la géomatique, ce sont 90 % des Strasbourgeois qui vivent à moins de 300 mètres d'un espace vert, 98 %.

Et quand on parle d'espaces verts, je vais être exhaustive, quand on parle d'espaces verts il s'agit non seulement des parcs et jardins familiaux mais aussi des cimetières dont je vous rappelle qu'ils ont été reminéralisés, en lien avec notre politique zéro phyto, les équipements sportifs, les berges aménagées et sans parler des forêts.

Donc 98 % des Strasbourgeois qui vivent à proximité d'un espace vert, alors non, il ne s'agit pas de rester sur nos acquis, c'est certain. D'ailleurs, cette semaine, nous avons lancé une démarche qui m'apparaît en ce sens assez novatrice puisque le « Strasbourg ça pousse » avec le site internet dédié et son portail va permettre à tous les habitants qui le souhaitent d'envisager la ville verte en s'occupant notamment de pieds d'arbres, en proposant à la collectivité de déminéraliser l'espace public, en étant à l'initiative de créations de nouveaux jardins partagés, donc la Ville ne peut pas faire sans les habitants.

Quelques chiffres quand même : en 2010 on était à 389 hectares d'espaces verts, aujourd'hui on est à 467 hectares. Vous voyez la progression, on est sur une moyenne qui varie entre 2 à 15 hectares d'espaces verts supplémentaires chaque année.

Alors, en termes de perspectives, le « Strasbourg ça pousse », me semble-t-il va déjà permettre d'intensifier encore le mouvement parce qu'il ne faut pas rester sur ses acquis, et je souhaite rappeler qu'il y a une démarche, qui est quand même assez novatrice à Strasbourg, c'est celle du parc naturel urbain, et je trouve quand même que vous auriez pu valoriser cette démarche.

Vous savez que le parc naturel urbain c'est une démarche qui a été initiée par M. Armand Jung et qui a été portée par mon collègue, M. Eric Elkouby, avant moi et qui vise justement à maîtriser l'urbanisation et à mettre en valeur les espaces verts.

Je pense que sur le quartier de Koenigshoffen, Montagne-Verte, Elsau, les habitants sont extrêmement satisfaits de cette démarche. La démarche est d'autant plus novatrice que la Secrétaire d'Etat à la biodiversité a proposé, à l'initiative de M. Eric Elkouby, de la porter au titre d'un label puisqu'elle s'inspire fortement de ce qui est mené dans le cadre des parcs naturels régionaux. Donc voilà, on peut s'enorgueillir à Strasbourg de quand même mener des actions extrêmement volontaristes, et puis pour ce qui de la place Kléber, je laisserai M. Paul Meyer peut-être préciser le propos mais vous savez que sommes là sur une place qui est historiquement très minérale, qui d'abord été une place d'armes, puis place ouverte à la circulation automobile et que les derniers aménagements ont permis l'apparition d'une végétalisation là où c'est possible compte tenu des contraintes du sous-sol et des usages.

Donc, voilà tout ce que je voulais dire, je trouvais votre propos un peu déplacé compte tenu de ce classement dont quand même on peut s'enorgueillir.

M. Meyer :

Madame la Conseillère Elsa Schalck, vous nous interpellez notamment sur la question de la place Kleber.

La place Kléber est aujourd'hui un lieu qui cumule les fonctions. Ma collègue le rappelait, au fil de l'histoire, elle a connu différents formats et d'ailleurs les majorités politiques dont vous avez toujours été proche ont toujours été plus portées sur le fait d'en faire un rond-point ou un parking plutôt qu'un espace vert. Mais c'est un autre sujet et je suis heureux que vous ayez aujourd'hui évolué, en tout cas sur ce dossier, parce que sur bien d'autres vous gardez à peu près finalement la même attitude. En tout cas sur ce dossier, vous prétendiez vouloir voir de la verdure là où hier vous préféreriez les routes et les pots d'échappement.

Néanmoins, permettez-moi de vous apporter une réponse à cette question que beaucoup de Strasbourgeois partagent et que j'entends. D'ailleurs nous serons, sur ma proposition, avec ma collègue Chantal Cutajar qui est adjointe à la démocratie locale... j'ai souhaité que nous invitions des représentants de l'ensemble des Conseils de quartier de la Ville dans les semaines qui viennent sur la place Kléber, un samedi et un jour de

semaine pour créer ensemble une expertise d'usage sur cette place pour laquelle tous les Strasbourgeois, et au-delà, tous les habitants de l'Eurométropole et des environs ont sans doute un avis qu'il serait bon de prendre en compte en ayant le débat avec les services parce que cette place mélange et cumule les fonctions.

Elle les cumule, elle a mille fonctions. C'est un lieu de flux, de passage, l'un des plus importants de la ville naturellement, largement coupé de part en part en diagonale entre la rue des grandes Arcades et la place de l'Homme de fer. C'est un lieu de vie, d'arrêt, de rassemblement sur de l'espace délégué au privé, par les terrasses qui la jouxtent, mais aussi sur les bancs et quelques assises qui existent encore aujourd'hui et que nous avons aménagés aussi en fonction des autres fonctions justement et usages dont je vais parler, à savoir :

Les animations, les événements, les rassemblements citoyens, parce que vous le savez, particulièrement aux beaux jours, ils sont nombreux dans cette ville extrêmement riche et active, et les coûts de montage de démontage, notamment d'un certain nombre d'équipements qui ont pu y être installés, à la fois ont coûté lourdement à la collectivité, ont abimé aussi l'espace public et l'ont rendu peu lisible.

Donc c'est une place sur laquelle on doit trouver un équilibre. Il y faut à la fois des espaces de verdure et de rafraîchissement. C'est absolument naturel et important. Il y faut de larges dégagements pour lui permettre d'accueillir des événements et d'assumer ces différentes fonctions.

Et puis, les questions de sécurité dans lesquelles nous vivons aujourd'hui nous imposent aussi d'avoir une plus grande vigilance sur les capacités d'évacuation et donc les possibilités en ce sens sont assez réduites. Un certain nombre d'aménagements de blocage léger ont été mis tout autour de la place. Nous avons observé qu'ils sont largement appropriés par les Strasbourgeois pour s'y asseoir, et c'est pour cela que nous allons envisager encore une fois sur place un partage d'expertise avec les représentants des Conseils de quartier que nous allons après soumettre au Maire de Strasbourg pour essayer d'améliorer, ici le verdissement, là les assises et les lieux de vie que nous pouvons avoir sur ce site.

Sur le reste, permettez-moi encore une fois de... je vais faire court et je vais finir ici et vous dire que c'est de la responsabilité de chacun Madame Schalek de trouver ses points d'équilibre. Et aujourd'hui il n'est pas aisé de cumuler l'ensemble de ces fonctions et je pense que dans l'intelligence collective nous y parviendrons.
Je vous remercie.

37 Interpellation de Monsieur Jean-Philippe MAURER : Un site pour un nouvel établissement pénitentiaire ?

M. Maurer :

Monsieur le Maire, mes cher-es collègues,

Le Ministre de la Justice et Garde des Sceaux, avait annoncé le 23 février 2017 la liste des villes d'implantation de 21 des 33 nouveaux établissements pénitentiaires promis en octobre 2016, dont celui de Colmar.

Le ministre a indiqué, je cite « qu'en quatre mois et demi, nous disposons de 21 terrains techniquement solides, politiquement assumés et financièrement accessibles. Douze autres restent à trouver dont sept en Ile-de-France, mais aussi à Lyon, à Marseille, en Guadeloupe ou en Guyane ».

Sachant que la surpopulation carcérale est une constante, qu'elle influence notamment sur la rapidité des incarcérations suite aux jugements, avec ou sans mandat de dépôt, que la prison de l'Elsau est, comme bien d'autres, trop remplie et peine à accueillir de nouveaux détenus, avant que ne sortent ceux qui y sont incarcérés, pouvez-vous nous indiquer si Strasbourg est toujours sur les rangs pour l'implantation d'un nouvel établissement pénitentiaire ?

Il me semble qu'il y a urgence à candidater car si douze lieux d'implantation restent à trouver, si je fais le compte, aux 21 sites déjà validés, en ajoutant 7 établissements pour l'Ile-de-France, un pour Lyon, un pour Marseille, un pour la Guadeloupe ou la Guyane, il ne reste plus qu'un ou deux à attribuer.

Ma question est simple, Strasbourg sera-t-elle en mesure de déposer un projet rapidement, et qui réponde aux conditions du Ministre de la Justice, à savoir un terrain techniquement solide, politiquement assumé et financièrement accessible ?

Je vous remercie de vos éléments de réponse.

REPONSE :

M. Gillmann :

Monsieur le Maire,
Cher-es collègues,

Notre collègue nous interroge pour savoir si la Ville est en mesure de déposer « un projet rapidement » pour offrir un terrain destiné à une implantation pénitentiaire.

La Ville n'a jamais été candidate pour accueillir une maison d'arrêt supplémentaire et ne le sera pas.

Le Journal l'Alsace du 4 janvier 2017 titrait « Gilbert Meyer rêve d'une nouvelle prison ». Gilbert Meyer en rêvait, le gouvernement l'a fait !

Plus sérieusement, quelles sont les perspectives en matière de maison d'arrêts en Alsace pour résorber l'insupportable situation de surpopulation carcérale ?

Comme vous l'indiquez vous-même, le choix de Colmar pour une maison d'arrêt de 550 places est définitif. Nous nous réjouissons du renforcement du pôle judiciaire de Colmar. Cette décision clôt le débat imaginé pour les Strasbourgeois.

Je vous rappelle qu'à Lutterbach, une maison d'arrêt programmée pour 520 places va s'ouvrir courant 2021. Les marchés viennent d'être attribués (à Léon GROSSE qui a construit l'IFE 4).

A l'Ouest une maison d'arrêt de 550 places va se construire à DOMMARTIN Lès TOUL.

Grâce à ce maillage nous pourrions rejoindre les standards souhaitables en matière de respects des droits humains. Dans ce contexte, il n'y a aucun projet de maison d'arrêt supplémentaire qui se justifierait en Alsace et à Strasbourg en particulier.

Je saisis l'opportunité de votre interpellation pour vous informer que suite à nos démarches, le début des travaux de pose des filets anti projections commencera le 27 mars 2017 sur le site de notre maison d'arrêt de l'Elsau. Le 27 mars 2017 c'est aujourd'hui. Voilà des mesures concrètes et attendues.

Nous poursuivons nos bonnes relations avec l'administration pénitentiaire pour assurer la qualité des relations de voisinage et l'exercice exigeant des missions de service public de l'administration pénitentiaire.

Je vous remercie de votre attention.

38 Interpellation de Monsieur Jean-Philippe VETTER : Quel avenir pour l'Hôtel des Postes ?

M. Vetter :

Monsieur le Maire,

Je me permets d'attirer votre attention sur l'article récent paru dans la presse locale évoquant la vente de l'Hôtel des postes au groupe Bouygues.

Voilà plus d'un an que ce bâtiment est en vente et je m'étonne qu'à l'heure où vous portez la candidature de la Neustadt afin qu'il intègre le patrimoine mondial de l'UNESCO, la Ville laisse ce bâtiment exceptionnel entre les mains d'un promoteur immobilier.

La ville de Strasbourg n'aurait-elle pas pu lancer un projet d'utilité publique au sein de ce bâtiment prestigieux ? La Ville a-t-elle pris l'attache de La Poste pour éventuellement proposer une alternative à sa vente ?

Assurément, le positionnement de ce bâtiment à proximité de la BNU, du TNS et du Palais universitaire fait de l'Hôtel des Postes un lieu stratégique pour l'université. On aurait pu par exemple imaginer qu'au moins une partie de ce bâtiment soit consacrée à la vie étudiante, offrant des logements étudiants ou des salles de cours ou encore des lieux de conférences.

J'ai la conviction que ce bâtiment aurait pu être un des fers de lance de notre université et servir le rayonnement de notre ville.

Et pour tout vous dire, je suis étonné qu'une telle opportunité n'ait pas été saisie par la Ville.

C'est pourquoi je me permets de vous demander pourquoi tout n'a pas été fait pour que ce bâtiment puisse porter un projet universitaire ou, tout le moins, un projet d'intérêt public à la hauteur du prestige de ce bâtiment.

Je vous remercie.

REPONSE :

M. Cahn :

Oui, Monsieur le Maire, Monsieur le Conseiller, le projet de reconversion de l'Hôtel des Postes est un projet conçu et porté par des acteurs privés. Ce projet a fait l'objet d'une consultation portée par Postimmo en 2016 : à cette occasion la Ville a fait valoir un certain nombre d'orientations programmatiques qui ont été partiellement intégrées.

Ainsi, au regard de notre stratégie de développement hôtelier, nous avons permis d'exclure le scénario d'un hôtel installé sur ce site.

De manière plus générale, la Ville n'a pas vocation à se substituer à l'initiative privée dès lors que celle-ci participe à la valorisation du territoire en général et du patrimoine urbain en particulier.

Concernant, la transformation de cet ensemble urbain au sein futur secteur UNESCO, la Ville dispose de leviers réglementaires pour s'assurer de la qualité des projets comme le Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) prescrit sur le secteur, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) et son volet habitat (PLH) :

- sous le contrôle de l'Architecte des Bâtiments de France et dans le cadre des travaux de révisions du PSMV, la qualité architecturale du projet est précisément encadrée. Le bâtiment est ainsi protégé en tant que bâtiment exceptionnel et toute démolition interdite ;
- ce programme est aussi diversifié et va mixer résidence pour personnes âgées, volet économique, logement social avec la réalisation d'environ 35 % et logements en accession ;

- la question de la gestion du stationnement étant de même régulée par le PLU.

Nous allons maintenant que nous entrons dans la phase de mise au point du PC qui s'engage encore accentuer la discussion sur le programme et la qualité urbaine maintenant que le promoteur est connu et qu'il est d'ailleurs associé à Habitation Moderne pour la partie de logements sociaux.

Pour terminer, sur la question du lien avec l'université que vous soulevez, je voudrais rappeler que la Ville et l'Université ont une stratégie commune qui repose sur le projet phare de reconversion de la Manufacture des Tabacs – qui est mené avec un outil de la collectivité (la SERS) et un fort engagement de la Ville. En période de contrainte financière c'est là que va l'intervention de la Ville et d'autres projets continuent à émerger, en lien étroit avec l'université, comme l'appel à manifestation d'intérêt lancé par l'université sur la tour de Chimie.

Voilà Monsieur le Maire quelques éléments de réponse que je faisais, je voulais le préciser, à la place de M. Robert Herrmann.

39 Interpellation de Monsieur Eric SENET : Candidature pour l'accueil de l'agence européenne du médicament.

M. Senet :

Le 16 février dernier, la Task Force a remis officiellement au gouvernement le dossier de candidature de Strasbourg pour l'accueil de l'Agence européenne du médicament.

C'est lors du Conseil municipal du 27 juin 2016 que j'avais proposé que Strasbourg se porte candidate pour accueillir cette agence. Cette candidature est logique dans la mesure où Strasbourg est déjà le siège de la pharmacopée européenne et du contrôle médical.

Afin de renforcer la candidature de Strasbourg, il me semble important de lui donner une dimension européenne ou à minima Franco/Allemande. C'est en ce sens que je propose que cette candidature soit appuyée par l'Eurodistrict. En effet, j'estime que ce dossier ne doit pas être uniquement strasbourgeois, pour lui donner plus de chances.

Ma question est simple : avez-vous déjà évoqué cette possibilité avec nos partenaires de l'Eurodistrict ?

Merci de votre réponse.

REPONSE :

M. Ries :

Merci beaucoup Monsieur le Conseiller.

Permettez-moi tout d'abord de vous remercier de mettre ainsi en avant la candidature de Strasbourg en vue d'accueillir sur son territoire l'Agence européenne du médicament. Ce n'est pas la première fois, vous le rappelez dans le texte de votre interpellation. Car dans le contexte politique actuel lié au Brexit, il est en effet question, sous condition que la procédure de retrait britannique de l'Union européenne aboutisse, que le siège de cette agence actuellement situé à Londres soit relocalisé. C'est une perspective, pour l'instant.

Evidemment, Strasbourg, capitale européenne, s'est portée candidate à l'accueil de cette agence. Comme vous le savez, une déclaration conjointe, signée par les acteurs institutionnels et parlementaires locaux, de tous bords politiques, a été adoptée l'an dernier en faveur de l'implantation de cette agence à Strasbourg. Cette déclaration avait alors été portée à la connaissance du Président de la République et du Premier ministre.

La candidature de Strasbourg est désormais entrée dans une phase opérationnelle. La préparation du dossier et son suivi font l'objet d'un investissement fort de la part de la Task Force qu'anime Catherine Trautmann et mobilisent notamment les élus et les services de la Ville, de l'Eurométropole, de la Région Grand-Est et du Conseil départemental du Bas-Rhin, appuyés par l'expertise de l'Adira et d'Alsace Biovalley. Un pré-dossier de candidature a ainsi été remis le 16 février dernier au Premier ministre Bernard Cazeneuve lors de sa venue à Strasbourg. Ce dernier, pour l'instant, en a pris acte, et a salué, quand-même, il faut le dire ici, nos atouts, au premier rang desquels figurent la présence sur notre territoire du Parlement européen et de la Pharmacopée européenne liée au Conseil de l'Europe.

D'autres candidatures - celles de Lille, de Lyon ou encore de Toulouse, pour ne parler que des candidatures françaises, sont également soumises au gouvernement français qui devrait prendre sa décision, me dit-on, avant l'élection présidentielle. Mais j'en doute un petit peu.

S'agissant de votre proposition de donner une dimension européenne à notre candidature, nous l'avons bien évidemment d'ores et déjà fait en mettant fortement en avant, dans notre dossier de candidature, notre positionnement de capitale parlementaire

européenne et tout ce que cela induit. C'est là, en effet, l'un de nos atouts majeurs et vous avez raison de le souligner.

Par ailleurs, l'idée d'une candidature de Strasbourg valorisant son positionnement au sein du Rhin Supérieur ainsi que sa spécificité transfrontalière avec l'Eurodistrict est effectivement intéressante. Je souhaiterais néanmoins préciser que trois villes allemandes sont également candidates, ce qui complique un petit peu la donne, vous en conviendrez. Il s'agit de Bonn, de Berlin et de Francfort. Il faudrait, pour que notre candidature soit conjointement appuyée par la France et l'Allemagne, parvenir à un accord entre les gouvernements de nos deux pays. Soyez assuré, M. Senet, que des démarches sont et seront entreprises au sein des instances de coopération transfrontalière, locales et régionales, afin de faire prospérer cette idée. Il est à cet égard prévu d'évoquer le sujet lors du Conseil de l'Eurodistrict, du 30 mars prochain.

Monsieur le Conseiller, comme vous pouvez le constater, vos recommandations ont en quelque sorte déjà fait l'objet d'une réflexion approfondie et ont déjà été intégrées à notre stratégie. Croyez bien que nous ne manquerons pas de tenir informés le Conseil municipal et, évidemment, l'ensemble des Strasbourgeois, des suites qui seront réservées à notre candidature aussitôt qu'elles seront connues.

Voilà ce que je peux vous répondre sur l'état actuel de ce dossier important pour nous.

40 Interpellation de Monsieur Jean-Emmanuel ROBERT : Conséquences de l'arrivée des bornes biométriques dans la délivrance des cartes nationales d'identité.

M. Robert :

Monsieur le Maire, mes cher-es collègues,

Le 28 mars prochain, c'est-à-dire demain, au plus tard, notre région passera au système biométrique dans le cadre de la délivrance de la carte nationale d'identité.

Concrètement, cela signifie que nos concitoyens devront se rendre dans une mairie équipée d'une borne spéciale pour relever leurs empreintes.

32 communes du département seront équipées d'une telle borne dont Strasbourg.

Notre Ville dispose cependant de plusieurs mairies dont 14 dans les quartiers de notre agglomération.

Combien de ces mairies seront-elles équipées d'une telle borne ? Il semblerait que seul le centre administratif puisse bénéficier de ce dispositif.

Cela signifierait donc que l'unique guichet capable de délivrer la carte d'identité serait localisé Parc de l'Etoile. Notre ville enregistre plus de 20 000 demandes de renouvellement ou d'attribution par année. Il en va de même pour les passeports.

Aussi, je souhaite savoir si cette évolution ne risque pas d'occasionner la fermeture de mairies de proximité en particulier les moins fréquentées comme celles du Port du Rhin, de la Meinau, de la Montagne Verte, de la Gare, de l'Esplanade, de l'Elsau ou de la Musau.

Ces dernières années, beaucoup ont déjà connu une nette réduction de leurs horaires d'ouverture comme l'Esplanade, l'Elsau, la Montagne-Verte impactant ainsi leur fréquentation.

L'arrivée de ce nouveau dispositif ne risque-t-il pas de constituer un nouveau mauvais coup qui leur serait porté ?

Par ailleurs, cette évolution permettra désormais à nos concitoyens de se rendre dans n'importe quelle mairie équipée d'une borne pour renouveler sa carte d'identité.

Une étude d'impact a-t-elle été réalisée afin d'anticiper l'évolution des demandes au sein même du centre administratif de Strasbourg ?

Faudra-t-il prévoir davantage d'espaces, plus de personnel ?

Si oui, un accompagnement budgétaire est-il prévu pour financer ces services dans la mesure où nous allons devoir supporter de nouvelles dépenses qui se rajouteront à nos charges de centralité ?

Je suis très inquiet Monsieur le Maire de ces conséquences et des conséquences de cette réforme qui se fait un peu en catimini, en particulier pour la nécessaire proximité que nous devons tous maintenir auprès de nos concitoyens.

Je vous remercie.

REPONSE :

M. Schultz :

Monsieur Robert, cher-es collègues,

Vous nous interpellez sur la mise en place du nouveau dispositif de demandes de cartes nationales d'identité mise en place par l'Etat à compter de demain, mardi 28 mars 2017.

A proprement parler, et pour dissiper d'entrée de jeu tout malentendu, il s'agit surtout d'un changement de procédure plus que d'un grand chambardement aux conséquences imprévisibles et non maîtrisées, comme vous semblez le sous-entendre.

Ce changement nous l'avons anticipé depuis plusieurs mois déjà et je vous remercie de me donner l'occasion par votre interpellation de pouvoir préciser les contours du dispositif que nous avons mis en place.

A compter de demain, les demandes de cartes d'identité seront exclusivement traitées par voie numérique, sur les mêmes dispositifs de recueil qui permettent aujourd'hui la prise en compte des demandes de passeports. De ce fait, elles seront également déterritorialisées. C'est-à-dire que le lieu de résidence ne déterminera plus le lieu de dépôt de la demande, contrairement à ce que ce qui se pratiquait jusqu'alors. C'est un changement important, certes, probablement plus déstabilisant en milieu rural qu'en zones urbaines mais ce n'est pas un changement catastrophique pour ce qui concerne Strasbourg.

Dans la mesure où les mêmes équipements que ceux dédiés à l'élaboration des passeports seront utilisés, il n'y a pas de changement majeur pour les Strasbourgeois. En effet, à ce jour Strasbourg dispose de 16 stations de biométrie réparties depuis le mois de novembre 2016 de la manière suivante :

- 6 au Centre administratif, soit un renfort de 2 unités ;
- 3 sont implantées à l'Hôtel de Ville ;
- 2 à la mairie de quartier du Boulevard d'Anvers ;
- 2 à celle de HautePierre.

mairies qui ont été renforcées en fonction du nombre de demandes effectuées jusqu'à présent.

1 station de biométrie, enfin se trouve dans chacune des mairies de quartiers suivantes : Cronembourg, Koenigshoffen, la Meinau, Neuhof et la Robertsau.

Cette répartition a été faite en collaboration avec les services de l'Etat afin d'optimiser l'utilisation des dispositifs de recueil, les matériels faiblement utilisés ayant été redéployés à la demande de la Préfecture. Le nombre optimal de titres par dispositif étant fixé à environ 3 750 demandes par an, ce que n'atteignaient pas certains sites que vous avez cités.

Nous avons donc opté pour un redéploiement pour anticiper les effets possibles de la réforme que vous évoquez aujourd'hui.

Par ailleurs, les demandes de cartes d'identité se font d'ores et déjà sur ces sites et ce depuis le 1^{er} janvier 2017. Autant le dire, et à la différence de nombreuses communes du département qui n'ont pas nécessairement anticipé ces changements, nous sommes fin prêts et nous ne craignons pas de bouleversements majeurs dans les habitudes de nos concitoyens, ni de dégradation du service qui leur est fourni par la collectivité.

Dans votre interpellation, vous nous interrogez également sur la charge supplémentaire que cette réforme pourrait faire supporter à nos services de proximité. Si la question est légitime, je ne pense pas qu'il y ait matière, là non plus, à être alarmiste. La charge de travail supplémentaire est à ce stade difficile à estimer, vous en conviendrez, mais nous savons d'ores et déjà que 16 % des demandes de passeports déposées à Strasbourg concernent actuellement des non résidents. C'est-à-dire 7 % sont issus de résidents d'autres communes de l'Eurométropole et 9 % viennent d'en dehors de l'Eurométropole.

Par extrapolation et si cette proportion devait s'appliquer aux demandes de cartes d'identité, il s'agirait de 3 000 titres demandés par an, soit en moyenne 190 demandes par an et par station de recueil.

Pour ce qui est des communes de l'Eurométropole non équipées, en 2016 elles ont délivré 4000 cartes nationales d'identité et la pratique, seule, nous permettra de déterminer plus précisément vers qui et comment les éventuels reports seront générés.

Ceci, compte tenu du fait également que 16 stations de biométrie sont présentes dans 12 autres communes de l'Eurométropole, ce qui devrait là encore limiter l'impact des effets que vous craignez.

Enfin, l'allongement de la durée de validité des cartes nationales d'identité à 15 ans devrait également permettre de mieux répartir les demandes de renouvellement sur la durée.

Enfin, et pour finir, je voudrais vous dire, M. Robert, que je partage votre attachement au service public local de proximité et que je m'attache presque quotidiennement à en préserver la qualité et l'efficacité.

Les mairies de quartiers de la ville de Strasbourg, comme d'autres services de proximité sont des éléments indispensables à notre vivre ensemble et à notre cohésion sociale. Ils sont parfois dans certains quartiers les derniers établissements accessibles à nos concitoyens.

Ils n'en sont pas moins soumis à de fortes pressions budgétaires et je n'oublie pas que certains candidats aux Présidentielles, dont le vôtre, mais pas seulement, proposent de réduire encore le nombre d'agents publics censés assurer ce lien essentiel. Ils sont aussi soumis à des changements structurels que nous devons anticiper, accompagner au mieux dans la limite de nos moyens si nous voulons en conserver la qualité.

L'évolution de la Ville tout d'abord qui se développe et se densifie. On parlait tout à l'heure de construire la Ville sur la Ville, mais cette construction d'une ville sur une ville implique aussi d'y adapter les services qui vont avec une ville qui se densifie, une

ville dont la spatialité change et qui voit émerger de nouveaux quartiers, des quartiers d'habitations qui ont besoin de proximité.

Une évolution des transports publics et des modes de déplacement qui permettent parfois d'être plus proche en temps qu'en distance de certains équipements publics, et enfin une montée en puissance du numérique et de procédures dématérialisées qui nous permettrons de toucher nos concitoyens par d'autres moyens que le guichet et par là même de réallouer certains moyens pour l'accompagnement des plus fragiles.

Ce sont des évolutions en profondeur qui se dessinent, des évolutions déterminantes auxquelles nous devons être attentifs, des évolutions qui feront évoluer nos structures d'accueil aussi bien que les métiers de nos agents.

Nous y sommes attentifs, croyez le bien puisque nous savons comme vous, que le service public reste et demeure le patrimoine de ceux qui n'en n'ont pas, mais que, et c'est une différence notable pour le coup entre nous, nous ne proposons pas pour les échéances à venir de sabrer les budgets qui y sont consacrés, ni d'en diminuer les effectifs de manière démagogique et irresponsable. Merci.



ANNEXE AU COMPTE-RENDU SOMMAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL

du 27 MARS 2017

Détails des votes électroniques

Jeanine BUCHI
Direction des affaires juridiques et des assemblées
Secrétariat des Assemblées

Point n° 2 Réseau GDS : vision, stratégie et perspective

Pour

47

ABRAHAM-Julia, AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GANGLOFF-Camille, GILLMANN-Luc, GSELL-Jean-Jacques, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JUNG-Martine, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, LOOS-François, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MELIANI-Abdelaziz, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, SCHAETZEL-Françoise, SCHAFFHAUSER-Jean-Luc, SCHMIDT-Michaël, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, ZUBER-Catherine

Contre

0

Abstention

12

CALDEROLI-LOTZ-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, MANGIN-Pascal, MAURER-Jean-Philippe, REMOND-Thomas, ROOS-Thierry, SCHALCK-Elsa, SENET-Eric, TARALL-Bornia, VATON-Laurence, VETTER-Jean-Philippe

Point 2 de l'ordre du jour :
Réseau GDS : vision, stratégie et perspective

COMPLEMENT

Résultats du vote (cf. détails page précédente) :

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 12

Observation :

Mme BEY signale que suite à un problème technique son vote « pour » n'a pas été enregistré et ne figure pas dans le décompte.

Point n° 4 Avis sur les emplois Ville

Pour

48

ABRAHAM-Julia, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BITZ-Olivier, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GANGLOFF-Camille, GILLMANN-Luc, JUND-Alain, JUNG-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MAURER-Jean-Philippe, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REMOND-Thomas, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, ROOS-Thierry, SCHAFFHAUSER-Jean-Luc, SCHALCK-Elsa, SCHMIDT-Michaël, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, VATON-Laurence, VETTER-Jean-Philippe, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, ZUBER-Catherine

Contre

0

Abstention

1

Point n° 6 Quartier d'affaires International Wacken-Europe...

Pour

41

BARRIERE-Caroline, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BITZ-Olivier, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GILLMANN-Luc, GSELL-Jean-Jacques, JUNG-Martine, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, LOOS-François, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, REMOND-Thomas, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROGER-Patrick, ROOS-Thierry, SCHALCK-Elsa, SCHMIDT-Michaël, SEILER-Michèle, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, VATON-Laurence, VETTER-Jean-Philippe, WILLENBUCHER-Philippe, ZUBER-Catherine

Contre

1

RAMDANE-Abdelkarim

Abstention

11

ABRAHAM-Julia, BARSEGHIAN-Jeanne, CALDEROLI-LOTZ-Martine, DREYSSE-Marie-Dominique, JUND-Alain, PEIROTES-Edith, ROBERT-Jean Emmanuel, SCHAETZEL-Françoise, SCHAFFHAUSER-Jean-Luc, SCHULTZ-Eric, WERLEN-Jean

Point 6 de l'ordre du jour :
Quartier d'affaires International Wacken-Europe ,,,

COMPLEMENT

Résultats du vote (cf. détails page précédente) :

Pour : 41

Contre : 1

Abstention : 11

Observations / Erreur de vote (ne modifiant pas le résultat) :

Mme RAMDANE signale avoir voté par erreur « contre », alors qu'il souhaitait « abstention »

Point n° 11 Attribution d'une subvention à l'Association des amis du Zoo de l'Orangerie

Pour

46

ABRAHAM-Julia, BARRIERE-Caroline, BEY-Françoise, BITZ-Olivier, CAHN-Mathieu, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, FELTZ-Alexandre, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GILLMANN-Luc, HERRMANN-Robert, JUNG-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, LOOS-François, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, REMOND-Thomas, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROGER-Patrick, ROOS-Thierry, SCHAFFHAUSER-Jean-Luc, SCHALCK-Elsa, SCHMIDT-Michaël, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, VATON-Laurence, VETTER-Jean-Philippe, WILLENBUCHER-Philippe, ZUBER-Catherine

Contre

10

BARSEGHIAN-Jeanne, BEZZARI-Mina, DREYSSE-Marie-Dominique, JUND-Alain, PEIROTES-Edith, RAMDANE-Abdelkarim, SCHAETZEL-Françoise, SCHULTZ-Eric, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean

Abstention

0

Point n° 13 Attribution de subventions au titre des relations européennes et internationales

Pour

50

BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GILLMANN-Luc, GSELL-Jean-Jacques, HERRMANN-Robert, JUNG-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, LOOS-François, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, ROOS-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHALCK-Elsa, SCHMIDT-Michaël, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, VATON-Laurence, VETTER-Jean-Philippe, WERCKMANN-Françoise, ZUBER-Catherine

Contre

0

Abstention

2

ABRAHAM-Julia, SCHAFFHAUSER-Jean-Luc

Point n° 15 Attribution de subventions à divers organisateurs de manifestations à Strasbourg

Pour

55

BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, BITZ-Olivier, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GILLMANN-Luc, HERRMANN-Robert, JUNG-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, LOOS-François, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, REMOND-Thomas, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, ROOS-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHALCK-Elsa, SCHMIDT-Michaël, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, VATON-Laurence, VETTER-Jean-Philippe, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, ZUBER-Catherine

Contre

1

WERCKMANN-Françoise

Abstention

2

ABRAHAM-Julia, SCHAFFHAUSER-Jean-Luc

**Point 15 de l'ordre du jour :
Attribution de subventions à divers
organismes de manifestations à Strasbourg**

COMPLEMENT

Résultats du vote (cf. détails page précédente) :

Pour : 51

Contre : 1

Abstention : 2

OBSERVATIONS / ERREUR DE VOTE (ne modifiant pas le résultat) :

Mme WERCKMANN signale avoir voté par erreur « contre », alors qu'elle souhaitait vote « pour ».

Point n° 20 Soutien de la ville de Strasbourg au développement des Maisons urbaines de santé...

Pour

52

Contre

0

Abstention

0

AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BIES-Philippe, BITZ-Olivier, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, GSELL-Jean-Jacques, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JUNG-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, LOOS-François, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MAURER-Jean-Philippe, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROT-Edith, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REMOND-Thomas, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, ROOS-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHAFFHAUSER-Jean-Luc, SCHALCK-Elsa, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TARALL-Bornia, VATON-Laurence, VETTER-Jean-Philippe, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, ZUBER-Catherine

**Point 20 de l'ordre du jour :
Soutien de la ville de Strasbourg
au développement des Maisons urbaines de santé,,,**

COMPLEMENT

Résultats du vote (cf. détails page précédente) :

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

OBSERVATIONS

Mme TETSI signale que suite à un problème technique son vote « pour » n'a pas été enregistré et ne figure pas dans le décompte.

Point n° 22 Coopération Strasbourg/Kehl pour l'accueil de la petite enfance...

Pour

57

AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, BITZ-Olivier, BUFFET-Françoise, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FONTANEL-Alain, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, GSELL-Jean-Jacques, JUND-Alain, JUNG-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, LOOS-François, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, MEYER-Paul, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, REMOND-Thomas, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROGER-Patrick, ROOS-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHALCK-Elsa, SCHMIDT-Michaël, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, VATON-Laurence, VETTER-Jean-Philippe, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, ZUBER-Catherine

Contre

0

Abstention

0

Point n° 33 Versement de subventions à diverses associations et manifestations sportives strasbourgeoises

Pour

56

AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, BITZ-Olivier, BUFFET-Françoise, CUTAJAR-Chantal, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FONTANEL-Alain, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, GSELL-Jean-Jacques, JUND-Alain, JUNG-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, LOOS-François, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, MEYER-Paul, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, REMOND-Thomas, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROGER-Patrick, ROOS-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHALCK-Elsa, SCHMIDT-Michaël, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, VATON-Laurence, VETTER-Jean-Philippe, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, ZUBER-Catherine

Contre

0

Abstention

0